

Monsieur le Président du Conseil Général, Monsieur le Conseiller Général, Monsieur le Maire de Cachy, Madame la Présidente de l'association des Parents d'élèves (Monsieur Gewerc, Président du Conseil Régional m'a signifié qu'il ne pourrait être présent), Mesdames, Messieurs.

Pour cette inauguration et en introduction je retracerai l'histoire (vous verrez qu'elle est mouvementée) de cette réalisation puis dans un second temps, j'aborderai le point peut être plus polémique de son utilisation et en particulier de la mise en place des TAP dans notre regroupement scolaire.

Le 5 avril 2013, le conseil municipal de l'époque, sous la présidence de Christian Alix a décidé de construire un local périscolaire accueillant les activités de l'ALSH (la garderie) permettant de libérer une ancienne salle de classe. Cette classe avait été fermée en 2004, après avoir été ouverte en 1996, et était occupée par le matériel de la garderie que nous avons créée en 2005 pour essayer de garder d'un maximum d'enfants scolarisés au village. Cette volonté a connu un certain succès puisqu'en septembre 2013 nous devons libérer cette classe : nous avons en effet la chance de pouvoir rouvrir cette troisième classe à l'école de Gentelles (soit une quatrième dans le regroupement scolaire de Cachy et Gentelles). Je dis une chance car cette ouverture montre le dynamisme de la commune qui accueille de nouveaux habitants qui y trouvent les services attendus.

Le budget initial était d'environ 110 000 €, 17 % devant être financés par le Conseil général de la Somme, 50 % par le Conseil régional de Picardie et le reste sur fonds propres de la commune (soit environ 45 000 €).

Nous voulons faire vite et avons le secret espoir (ou le rêve fou ?) d'achever cette construction pour la rentrée 2013... et demandons une autorisation de commencement anticipé des travaux aux collectivités qui nous subventionnent.

Le 18 avril le permis de construire est déposé, (réalisé avec l'aide de BN conception, entreprise spécialisée et dont chacun connaît l'implication de son fondateur Nicolas Beaudoin, pour la commune)

Le 13 juin le permis de construire est accordé,

Le 23 juillet la commission d'appel d'offre se réunit.... *Et là, déception*, la plupart des lots n'ont pas trouvé d'entreprises se proposant d'intervenir.

Le 25 juillet le CM, réuni en séance exceptionnelle, constatant l'échec d'une grande partie des appels d'offres relance une consultation des entreprises pour les lots non pourvus précédemment avec ouverture des plis le 19 septembre.... Objectif, ouverture aux vacances de Noël.

Le 21 septembre, la commission d'appel d'offres se réunit... presque tous les lots sont attribués, un nouvel appel est lancé et le 1 octobre elle se réunit de nouveau pour examiner les dernières propositions. Tous les lots sont attribués.... Les travaux peuvent commencer, nous ouvrirons aux vacances de février.

En attendant, la garderie s'installe (pour quelques semaines pensions nous) dans la salle d'évolution couverte utilisées par les enfants de l'école (l'ancienne salle des fêtes pour les gentelloises et gentellois les plus anciens).

Pendant ce temps les accords de subvention arrivent :

Le 9/09/2013 pour le Conseil général de Somme : 18 750 €. Ceci a imposé, (mais c'était de toute manière une volonté initiale du conseil municipal précédent, volonté que je sais partagée par l'actuel conseil) ; ceci a imposé donc la réalisation d'un bâtiment :

- \* à haut niveau de performance énergétique par l'utilisation d'éco-matériaux de construction,
- \* avec maîtrise de la consommation d'eau (pose de robinetteries temporisées commandées par cellule de détection (plus d'eau qui coule inutilement),
- \* avec maîtrise de l'énergie, avec un éclairage à leds (environ 72% de consommation en moins)
- \* intégré dans un espace paysager (par exemple les soubassements et les renforts de l'ancien bâtiment sont crépis dans les mêmes couleurs que le nouveau bâtiment), sécurisé, accessible à tous, avec implantation d'espèces locales économes en eau (c'est à venir).

Le 27/09/2013 pour le Conseil Régional : 45 606 € dans le cadre du Plan de Relance Territorial avec une autorisation de commencement anticipé des travaux.

Je continue ma frise chronologique.

Le 5 novembre, visite de l'APAVE, organisme de contrôle technique des constructions : des fouilles qualifiant la qualité des sols doivent être entreprises avant le coulage des fondations ! Le

travaux ne peuvent continuer. Il faut trouver un géotechnicien pour réaliser cette expertise...  
l'ouverture aux vacances de février s'éloigne... peut-être après celles de Pâques ?

Le 11 décembre, (et pour un supplément de 2 000 € non prévus initialement), le rapport d'expertise arrive, les travaux peuvent être exécutés sans modification majeure... ! 2 mois de perdus. On ouvrira à la rentrée de septembre (**là c'était bon**).

C'est l'hiver, coup de chance il n'est pas rigoureux cette année et les travaux avancent rapidement, rythmés chaque semaine par des réunions de chantier.

Je veux ici remercier particulièrement, sur ce point comme pour bien d'autres, Christian ALIX qui après les élections, alors qu'il n'a plus – par son choix – de mandat municipal m'a proposé de continuer à suivre le chantier (son chantier ☺ ?) chaque semaine et ce n'est qu'à de très rares occasions qu'il a eu un empêchement que j'ai eu à le remplacer : 1 fois. Merci Christian.

Un remerciement particulier aussi à Raphael Catteau qui a autorisé le stationnement de véhicules dans la cour de sa ferme et un accès direct au chantier. Sans cela, il aurait été beaucoup plus difficile de réaliser les travaux. Raphael, merci.

C'est ce bâtiment que vous découvrez aujourd'hui, nous avons choisi d'en faire l'inauguration après quelques semaines de fonctionnement afin de montrer qu'il a toute son utilité et est déjà bien utilisé depuis la rentrée de septembre et nous avons ainsi pu rendre aux enseignantes leur salle d'évolution, couverte, pour les activités des enfants. Vous le trouvez comment ce bâtiment ? Les enfants l'ont tout de suite adopté.

Cet investissement, qui n'a été possible que par les aides apportées par le Conseil Régional et le Conseil Général, montre tout l'intérêt que la commune de Gentelles, hier comme aujourd'hui, apporte aux enfants du village, je voulais le réaffirmer. Un village sans école est un village qui meurt, chacun pourra voir que nous faisons tout ce que nous pouvons pour cette école, au sein du Syndicat Intercommunal avec la commune voisine de Cachy.

Depuis l'achèvement officiel du bâtiment, nous avons eu de nouvelles surprises avec des infiltrations d'eau qui ont entraîné quelques traces de moisissures, le problème devrait être réglé maintenant.

Alors, un tel bâtiment, pour quoi faire ?

La garderie bien sûr mais aussi les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) imposés par la réforme des rythmes scolaires.

Si l'on ne peut qu'approuver l'esprit de cette réforme qui doit permettre aux enfants de mieux travailler pendant le temps scolaire avec 5 matinées, force est de constater que sa mise en place est plus discutable en laissant aux communes le soin.... et le cout de l'organisation de ces trois heures d'activité.

Nous avons voulu et réussi, au sein du SISCO à garder les horaires anciens, régulièrement tout au long de la semaine ce qui est une grande simplification pour l'organisation des parents et nous a semblé souhaitable pour les enfants et il y a maintenant le mercredi matin avec la classe en plus.

Mais que faire pendant ces temps de TAP ?

Nous avons choisi, au sein du SISCO Cachy-Gentelles, pour cette première année, de privilégier des animations du type de ce que nous savions faire dans le cadre des journées d'ALSH des petites vacances et de faire appel aux bénévoles qui accepteraient de donner un peu de leur temps pour proposer des activités aux enfants. Ceci nous permettra de faire un point du coût réel pour les communes de ces 3 heures et peut-être de rechercher pour l'année prochaine des intervenants extérieurs, payants, nous qui n'avons que peu d'associations (culturelles, sportives...) dans nos villages qui pourraient intervenir. Je sais que certains sont déçus par ce qui est actuellement proposé les mardi après-midi, nous essaierons d'améliorer l'offre (par exemple il y avait eu une proposition animation autour des activités du cirque que nous n'avons pas lancé, au moins cette année) mais tout en continuant à limiter les coûts. Je continue ici (et je sais que François, le Maire de Cachy m'approuve sur ce point) de tenir le langage de vérité que tenait Christian l'année dernière à ce propos : toute dépense doit être payée, si ce n'est pas par les parents ce sera par la collectivité... donc par les impôts. en favorisant au plus l'épanouissement et le développement des enfants.

Voici donc, Mesdames et Messieurs le comment et le pourquoi de la réalisation de ce bâtiment. Le travail pour son utilisation au mieux se poursuit dans notre volonté de permettre aux enfants (et je tenais à ce que mon intervention de ce soir se termine sur l'évocation de l'avenir des enfants) de se former, dans la totalité de leurs aspects (scolaires et de futurs citoyens) au mieux dans notre village mais tout en essayant de maîtriser le coût de ces TAP.

Je passe la parole à Monsieur Manable, Président du Conseil Général